



L'Ile-de-France continue à créer des emplois au deuxième trimestre

Au 2^e trimestre ⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une hausse trimestrielle de 0,4 % concernant tous les grands secteurs d'activité. Sur un an, la progression de l'emploi atteint 2,0 % ; elle est en grande partie à mettre au crédit de la construction, de l'informatique et des activités de conseil. Dans le même temps, la masse salariale reste dynamique.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

+ 0,4 %

de hausse trimestrielle de l'emploi en Ile-de-France.

95 400 emplois

créés sur un an dans la région.

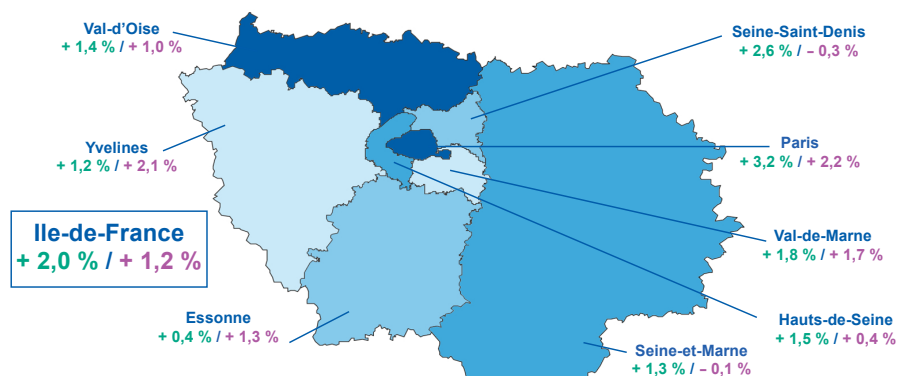
La croissance de l'emploi francilien demeure importante ce trimestre

Près de 19 400 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,4 % par rapport au trimestre précédent). Le rythme de croissance demeure à un niveau important ce trimestre (après + 0,6 % au 1^{er} trimestre). Le tertiaire hors intérim (+ 0,3 %), la construction (+ 1,3 %) et surtout l'intérim (+ 1,9 %), affichent des gains d'emplois alors que la hausse est minime dans l'industrie. Le nouveau retournement de tendance dans l'intérim doit être confirmé mais pourrait annoncer un accroissement d'activité dans la région. L'emploi francilien progresse légèrement plus rapidement que l'emploi national au cours de ce trimestre (+ 0,3 %). Signalons que les créations d'emplois du 1^{er} trimestre ont été révisées à la hausse, soit + 27 400 emplois contre + 24 300 en données provisoires.

L'emploi privé en hausse significative sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance annuelle de 95 400 salariés (+ 2,0 % sur un an).

Carte : **emploi salarié et salaire moyen par tête par département en glissement annuel (GA)**



Légende : département
GA emploi / GA SMPT

Source : Urssaf - Acooss

Tableau 1 : **masse salariale et emploi salarié du secteur privé**

	En niveau 2 ^e T 2019	Glissement trimestriel			Glissement annuel 2 ^e T 2019	
		4 ^e T 2018	1 ^{er} T 2019	2 ^e T 2019		
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros)	48 801	+ 1,5 % + 1,6 %*	- 0,5 % + 0,4 %*	+ 1,4 % + 0,4 %*	+ 3,3 %
	Emploi (en milliers)	4 816	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 0,4 %	+ 2,0 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 381	+ 1,0 % + 1,1 %*	- 1,1 % - 0,1 %*	+ 1,0 % + 0,0 %*	+ 1,2 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros)	148 240	+ 1,0 % + 1,1 %*	+ 0,2 % + 1,5 %*	+ 1,1 % - 0,3 %*	+ 3,1 %
	Emploi (en milliers)	18 675	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 0,3 %	+ 1,4 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	2 647	+ 0,7 % + 0,8 %*	- 0,3 % + 1,1 %*	+ 0,8 % - 0,7 %*	+ 1,7 %

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Source : Urssaf - Acooss

AVERTISSEMENT : le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 295 disponible sur www.acoss.fr. De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Tableau 2 : évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2019	2 ^e T 2019	2 ^e T 2018	2 ^e T 2017	2 ^e T 2016
BZ	Industries extractives	2,4	+ 3,4 %	+ 0,9 %	+ 1,3 %	- 5,0 %
CA	Industries agro-alimentaires	51,2	+ 3,5 %	+ 1,1 %	+ 1,3 %	+ 2,8 %
CB	Habillement, textile et cuir	17,5	+ 1,3 %	+ 0,3 %	+ 3,0 %	- 2,4 %
CC	Bois et papier	13,7	- 4,4 %	- 5,7 %	- 4,4 %	- 6,1 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,6	- 5,5 %	- 1,7 %	+ 0,1 %	- 3,4 %
CE	Industrie chimique	25,1	+ 3,0 %	- 2,2 %	- 0,1 %	- 3,3 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,1	- 1,1 %	- 1,8 %	- 3,1 %	- 3,0 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,5	- 1,4 %	+ 0,6 %	- 1,3 %	- 3,0 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	24,5	- 1,1 %	- 1,5 %	- 2,0 %	- 3,1 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,0	+ 0,2 %	+ 0,9 %	+ 0,0 %	- 1,2 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	12,1	- 1,6 %	- 1,6 %	- 1,4 %	- 3,0 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,9	- 1,1 %	- 1,1 %	- 2,6 %	- 2,6 %
CL	Fabrication de matériels de transport	70,5	- 0,7 %	- 0,8 %	- 0,1 %	- 1,2 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	40,9	+ 0,3 %	- 0,5 %	- 0,9 %	- 0,2 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,8	+ 0,7 %	- 2,7 %	- 3,5 %	- 1,3 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,4	+ 1,1 %	+ 2,2 %	- 0,2 %	- 0,8 %
FZ	Construction	316,6	+ 5,5 %	+ 4,5 %	+ 2,3 %	- 0,5 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	715,7	+ 0,9 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,3 %
HZ	Transports et entreposage	379,2	+ 1,0 %	+ 1,1 %	+ 0,9 %	+ 0,5 %
IZ	Hébergement et restauration	328,4	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 3,6 %	+ 2,2 %
JA	Édition et Audiovisuel	132,3	+ 1,8 %	- 3,2 %	+ 0,3 %	+ 0,2 %
JB	Télécommunications	52,4	- 0,9 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	- 0,3 %
JC	Activités informatiques	230,3	+ 5,5 %	+ 6,4 %	+ 4,5 %	+ 3,1 %
KZ	Activités financières et d'assurance	314,6	+ 0,8 %	+ 0,3 %	+ 1,1 %	- 0,3 %
LZ	Activités immobilières	78,0	- 0,4 %	+ 0,3 %	- 0,5 %	- 0,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	426,8	+ 4,4 %	+ 3,2 %	+ 2,9 %	+ 2,4 %
MB	Recherche et développement	41,4	+ 2,2 %	+ 2,3 %	+ 1,1 %	-0,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	93,1	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 0,5 %	+ 0,9 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	622,3	+ 2,6 %	+ 2,7 %	+ 6,8 %	+ 3,4 %
OZ	Administration publique	43,5	- 0,6 %	- 3,4 %	- 0,7 %	- 3,8 %
PZ	Enseignement	92,6	+ 1,4 %	+ 2,1 %	+ 2,7 %	+ 1,4 %
QA	Activités pour la santé humaine	106,3	+ 0,0 %	+ 1,4 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	206,2	+ 1,7 %	+ 2,2 %	+ 3,0 %	+ 2,7 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	91,9	+ 1,5 %	- 0,1 %	+ 2,5 %	+ 2,0 %
SZ	Autres activités de services	129,4	+ 0,3 %	+ 0,0 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %
	Industrie	415,1	+ 0,3 %	- 0,7 %	- 0,8 %	- 1,4 %
	Construction	316,6	+ 5,5 %	+ 4,5 %	+ 2,3 %	- 0,5 %
	Tertiaire	4 084,5	+ 1,9 %	+ 1,5 %	+ 1,8 %	+ 1,1 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 951,8	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 2,4 %	+ 1,3 %
	Intérim	132,7	+ 2,7 %	+ 4,9 %	+25,0 %	+ 9,2 %

Source : Urssaf - Acof

Cette augmentation s'explique par des hausses trimestrielles de l'emploi comprises entre +0,4 % et +0,6 % sur les quatre derniers trimestres. Depuis le début de l'année 2015, l'économie francilienne crée des emplois de manière significative. De fait, le nombre de salariés du secteur privé atteint un nouveau record en Ile-de-France depuis le début de la série (soit l'année 1997). Dans le même temps, l'emploi national augmente à un rythme moins soutenu (soit + 1,4 % sur un an).

Une hausse dynamique de la masse salariale sur un an

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat progresse de 3,5 % sur un an cumulé (+ 3,3 % pour le seul 2^e trimestre), soit une progression légèrement plus importante que celle observée au plan national (+ 3,2 %). Ces chiffres sont respectivement pour l'Ile-de-France et la France de 3,8 % et 3,5 % en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales). Sur un an, la croissance de la masse salariale découle, néanmoins, aussi bien d'un effet salaire que d'un effet emploi.

L'évolution du SMPT (salaire moyen par tête) en glissement trimestriel affiche une stagnation ou une évolution importante selon qu'on inclut ou non la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Sur un an, la croissance du SMPT du 2^e trimestre est significativement en hausse (+ 1,2 % sur un an). Le SMPT croît de façon plus soutenue au niveau national au 2^e trimestre (+ 1,7 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 381 €, soit un niveau supérieur de 27,5 % au salaire moyen national.

Les créations d'emplois dans le tertiaire un peu moins dynamiques

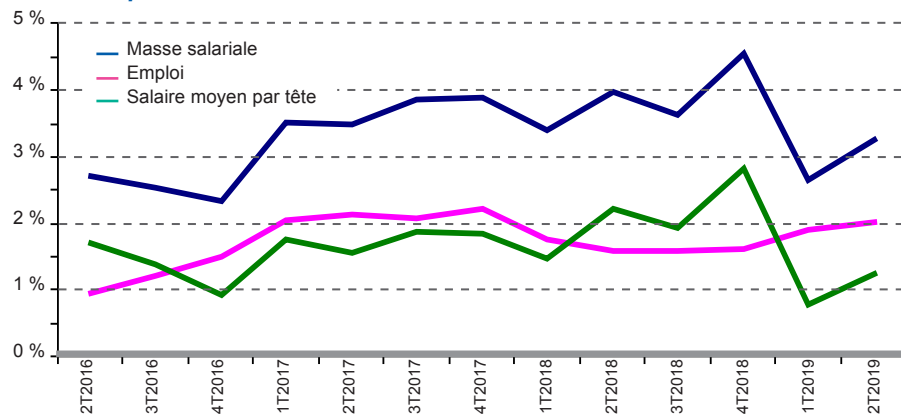
Le tertiaire hors intérim continue de gagner des emplois ce trimestre (+ 0,3 % contre + 0,5 % le dernier trimestre). Sur un an, le gain demeure important avec une progression de 1,9 %, soit 74 100 emplois créés. Les activités informatiques et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (tableau 2) demeurent les moteurs de l'emploi francilien.

Tableau 3 : évolution du salaire moyen par tête par secteur d'activité

	SMPT (en euros)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2019	2 ^e T 2018	2 ^e T 2017	2 ^e T 2016
Industrie	4 241,1	+ 1,6 %	+ 2,1 %	+ 1,7 %	+ 2,2 %
Construction	2 614,3	- 0,0 %	+ 1,8 %	+ 2,3 %	+ 0,6 %
Tertiaire	3 356,6	+ 1,4 %	+ 2,4 %	+ 1,3 %	+ 1,8 %
Dont tertiaire hors interim	3 388,0	+ 1,4 %	+ 2,5 %	+ 1,7 %	+ 1,9 %
Total Ile-de-France	3 381,4	+ 1,2 %	+ 2,2 %	+ 1,5 %	+ 1,7 %

Source : Urssaf - Acoiss

Graphique : masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf - Acoiss

L'emploi dans le commerce est en hausse de 0,9 % sur un an, confirmant le regain de créations d'emplois dans ce secteur après une période de stagnation. Le nombre d'emplois dans la restauration augmente fortement sur un an (+ 3,3 %) alors que la hausse pour l'hébergement est plus modique (+ 1,1 %).

Parallèlement, l'intérim signe un trimestre positif (+ 1,9 %) alors qu'il stagnait le dernier trimestre. Le retour d'une croissance de l'intérim, si elle se confirme dans les prochains trimestres, pourrait être le signe d'une vision plus positive sur l'horizon économique, alors que les craintes sont nombreuses depuis la fin d'année 2018. Le secteur reste ainsi au-dessus de la barre symbolique des 130 000 emplois franciliens.

Nouvelle hausse des postes dans la construction

Ce trimestre, l'emploi salarié croît de 1,3 % dans la construction. Sur un an, la hausse du nombre de salariés est très importante (+ 5,5 %) et traduit bien que l'emploi profite des investissements publics et privés réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express. Le secteur signe ainsi un huitième trimestre avec une hausse des effectifs supérieure à 0,8 %.

Timide progression des emplois industriels

L'industrie ne perd pas d'emplois depuis trois trimestres consécutifs alors que ce grand secteur était en recul depuis près

d'une décennie. En effet, les chiffres provisoires de l'emploi dans l'industrie ressortent stables au 2^e trimestre (après une augmentation de 0,2 % le trimestre précédent). L'emploi affiche donc sur un an une progression de 0,3 % soit une hausse de 1 300 emplois. Ainsi la moitié des secteurs affichent une hausse annuelle de leurs effectifs et particulièrement les industries agro-alimentaires et les industries chimiques (Tableau 2). À l'inverse, la branche bois et papier continue de chuter nettement.

Tableau 4 : emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	2 ^e T 2019	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en euros)
75 - Paris	1 498	3 628
77 - Seine-et-Marne	377	2 532
78 - Yvelines	416	3 194
91 - Essonne	360	2 936
92 - Hauts-de-Seine	952	4 256
93 - Seine-St-Denis	510	2 956
94 - Val-de-Marne	406	2 899
95 - Val-d'Oise	298	2 605
National	18 675	2 647

Source : Urssaf - Acoiss

Bonne dynamique de l'emploi à Paris et en Seine-Saint-Denis

L'emploi évolue de façon significative dans un département francilien sur deux par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Le Val-de-Marne, Paris et la Seine-et-Marne affichent des croissances trimestrielles supérieures à 0,6 %. À l'inverse, les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise stagnent.

Sur un an, les départements de Paris (+ 3,2 %) et de la Seine-Saint-Denis (+ 2,6 %) enregistrent les plus fortes progressions de l'emploi. À l'exception de l'Essonne, la hausse est supérieure à 1,2 % pour tous les départements.

Dans les quatre départements centraux de la métropole du Grand Paris, l'emploi progresse de 2,4 % sur un an, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale.

Tableau 5 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2019	2 ^e T 2019	2 ^e T 2018	2 ^e T 2017	2 ^e T 2016
BZ	Industries extractives	39,1	+ 13,3 %	+ 13,8 %	+ 6,4 %	- 26,2 %
CA	Industries agro-alimentaires	402,1	+ 5,0 %	+ 0,0 %	+ 4,7 %	+ 2,4 %
CB	Habillement, textile et cuir	182,8	+ 2,2 %	+ 3,5 %	+ 6,6 %	+ 0,5 %
CC	Bois et papier	139,7	- 5,3 %	- 5,4 %	- 0,3 %	- 5,7 %
CD	Cokéfaction et raffinage	26,7	+ 3,6 %	- 0,8 %	- 5,5 %	+ 0,4 %
CE	Industrie chimique	382,2	+ 2,3 %	+ 2,3 %	- 1,5 %	+ 1,2 %
CF	Industrie pharmaceutique	266,9	+ 2,6 %	- 2,3 %	+ 0,5 %	+ 1,3 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	204,9	+ 0,4 %	- 0,1 %	+ 3,1 %	+ 0,1 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	263,7	- 0,7 %	+ 2,5 %	+ 2,0 %	- 1,5 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	547,4	- 0,1 %	+ 5,6 %	+ 2,7 %	+ 0,5 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	179,6	+ 2,9 %	- 0,3 %	+ 1,7 %	+ 0,5 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	189,0	- 2,2 %	+ 0,5 %	+ 1,0 %	- 1,5 %
CL	Fabrication de matériels de transport	1 070,8	+ 2,6 %	+ 1,0 %	+ 2,1 %	+ 1,3 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	472,5	+ 1,2 %	+ 2,7 %	+ 0,1 %	+ 2,5 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	640,2	+ 0,6 %	- 0,2 %	- 4,7 %	+ 4,4 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	272,8	+ 6,1 %	+ 3,2 %	+ 0,5 %	- 0,7 %
FZ	Construction	2 467,5	+ 5,4 %	+ 6,2 %	+ 4,3 %	+ 0,2 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	6 781,1	+ 2,4 %	+ 2,5 %	+ 2,9 %	+ 2,6 %
HZ	Transports et entreposage	3 461,2	+ 1,5 %	+ 1,3 %	+ 3,1 %	- 0,1 %
IZ	Hébergement et restauration	1 947,1	+ 4,8 %	+ 5,8 %	+ 4,0 %	+ 2,0 %
JA	Édition et Audiovisuel	1 909,8	+ 2,5 %	+ 2,3 %	+ 3,2 %	+ 2,9 %
JB	Télécommunications	715,4	- 3,0 %	+ 4,2 %	- 1,1 %	+ 0,9 %
JC	Activités informatiques	3 181,7	+ 7,5 %	+ 8,6 %	+ 6,7 %	+ 5,3 %
KZ	Activités financières et d'assurance	5 335,1	+ 3,1 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 4,6 %
LZ	Activités immobilières	805,6	+ 3,2 %	+ 3,8 %	+ 2,6 %	+ 3,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	6 331,7	+ 3,9 %	+ 6,6 %	+ 5,0 %	+ 4,8 %
MB	Recherche et développement	590,6	+ 4,9 %	+ 2,2 %	+ 0,3 %	+ 4,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	1 147,7	+ 4,2 %	+ 6,1 %	+ 3,3 %	+ 5,0 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	4 142,0	+ 4,8 %	+ 4,8 %	+ 6,9 %	+ 4,1 %
OZ	Administration publique	420,3	- 0,7 %	- 1,1 %	- 0,6 %	- 3,9 %
PZ	Enseignement	625,4	+ 2,3 %	+ 3,5 %	+ 2,9 %	+ 1,1 %
QA	Activités pour la santé humaine	831,9	+ 3,1 %	+ 3,5 %	+ 3,1 %	+ 2,4 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 148,2	+ 3,0 %	+ 3,7 %	+ 4,0 %	+ 2,9 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	773,4	+ 0,6 %	+ 9,8 %	+ 4,2 %	+ 2,8 %
SZ	Autres activités de services	905,3	+ 2,1 %	+ 2,7 %	- 1,1 %	- 1,6 %
	Industrie	5 280,3	+ 1,7 %	+ 1,3 %	+ 0,9 %	+ 0,9 %
	Construction	2 467,5	+ 5,4 %	+ 6,2 %	+ 4,3 %	+ 0,2 %
	Tertiaire	41 053,4	+ 3,3 %	+ 4,1 %	+ 3,6 %	+ 3,0 %
	dont Tertiaire hors intérim	40 101,2	+ 3,3 %	+ 4,2 %	+ 3,8 %	+ 3,1 %
	Intérim	952,2	+ 4,0 %	+ 9,0 %	+ 14,6 %	+ 7,8 %

Source : Urssaf - Acooss

Sources et méthodologie

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acooss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou

glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acooss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

L'ensemble des publications statistiques de l'Acooss, certaines des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur www.acooss.fr.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :

Didier Malric

Rédacteurs :

Matthieu Goussot, Serge Mercier

Contact (département Statistiques) :

stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr